

Direction départementale des Territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

Arrêté complémentaire pour la carrière exploitée par la Société COLAS Sud Ouest à GLANES

La Sté COLAS Sud Ouest est autorisée par arrêté préfectoral en date du 24 mars 2015 à poursuivre l'exploitation de la carrière située aux lieux dits « Pontouillac » et « Les Brels » sur le territoire de la commune de GLANES.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux carrières, ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé auxquelles l'autorisation octroyée reste subordonnée.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie de GLANES où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet des Services de l'Etat du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 24 mars 2015

Pour le Directeur,
Le Secrétaire Général

Emmanuel DUFOUR